

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6686

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Bénévole d'honneur* de l'UQO pour l'année 2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6687

concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Médaille Gérard-Lesage* de l'UQO pour l'année 2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6688

concernant l'entérinement du choix de la récipiendaire de la distinction honorifique *Grande diplômée – volet carrière* de l'UQO pour l'année 2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} MAI 2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6689

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire de la distinction honorifique *Grand diplômé – volet relève* de l'UQO pour l'année 2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6690

concernant le changement de commandité des sociétés de valorisation et renouvellement des sociétés en commandite

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

A. Création de la Société de valorisation et de transfert du Québec

ATTENDU que le 14 juillet 2020, le gouvernement du Québec a annoncé la création d'un nouvel organisme de valorisation et de transfert de la recherche publique, la *Société de valorisation et transfert du Québec* («**SVTQ**»), et la fin du financement des sociétés de valorisations existantes;

ATTENDU que la SVTQ, créée le 18 novembre 2020, débutera ses activités officiellement le 1^{er} avril 2021, avec comme mission de contribuer à la prospérité économique et sociale du Québec en accélérant le développement, la commercialisation et le transfert d'innovations à haut potentiel issues de la recherche publique;

ATTENDU que la SVTQ détient une filiale à part entière, nommément Gestion SVTQ Inc;

ATTENDU la SVTQ détient une filiale à part entière, nommément Gestion SVTQ Inc;

B. Remplacement du commandité des SVU

ATTENDU QUE Gestion SVTQ Inc. remplacera les actuels commandités des sociétés de valorisation universitaires existantes, soit SOVAR S.E.C. («**SOVAR**»), Gestion Univalor S.E.C. («**Univalor**») et Aligo Innovation, S.E.C. («**Aligo Innovation**») et collectivement avec Univalor et SOVAR, les «**SVU**») afin d'administrer les biens existants des SVU et de gérer l'ensemble de leurs activités;

ATTENDU QUE pour le futur, les universités et les autres centres de recherche publique auront accès aux services de la SVTQ en fonction de leurs besoins respectifs et selon le principe de l'utilisateur-payeur;

ATTENDU QUE l'Université du Québec en Outaouais («**UQO**») est commanditaire de Valuqo, S.E.C. (la «**SECU**») et de Gestion Valeo S.E.C.;

ATTENDU QUE Gestion Valeo S.E.C. («**Gestion Valeo**») est commanditaire d'Aligo Innovation;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'UQO de procéder au remplacement de Corporation Aligo Inc. à titre de commandité d'Aligo Innovation et de nommer Gestion SVTQ Inc. à titre de nouveau commandité d'Aligo Innovation;

C. Renouvellement et amendements aux conventions de société en commandite

ATTENDU QUE la convention de société en commandite créant Gestion Valeo a été conclue le 19 septembre 2001 entre Corporation Valeo Inc., à titre de commandité, et Université Concordia, Université du Québec à Montréal, École de technologie supérieure, Université du Québec à Rimouski et Institut national de la recherche scientifique (cette dernière ayant cependant cessé depuis d'agir comme commanditaire), à titre de commanditaires (la «**Convention VALEO**»);

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6690

concernant le changement de commandité des sociétés de valorisation et renouvellement des sociétés en commandite

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU QUE l'UQO s'est jointe en 2008 comme partie à la Convention VALEO et est devenue par le fait même commanditaire de Gestion Valeo;

ATTENDU QUE l'UQO est partie, à titre de commanditaire, à la convention de société en commandite conclue le 20 septembre 2001 avec Gestion Valeo, à titre de commandité, afin de créer la SECU, laquelle convention a été amendée plusieurs fois subséquemment (la « **Convention SECU** »);

ATTENDU QUE la convention de société en commandite créant Aligo Innovation a été conclue le 1^{er} avril 2014 entre Corporation Aligo Inc., à titre de commandité, et MSBi Valorisation Inc. et Gestion Valeo, S.E.C., à titre de commanditaires (la « **Convention ALIGO** »);

ATTENDU QUE le 30 juin 2014, Aligo Innovation a remplacé Gestion Valeo à titre de commandité de la SECU;

ATTENDU QUE la Convention ALIGO, la Convention VALEO et la Convention SECU viendront à échéance le 31 mars 2021;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'UQO de renouveler la Convention ALIGO, la Convention VALEO et la Convention SECU jusqu'au 31 mars 2026 et de les amender pour tenir compte de ce renouvellement, de certains changements au niveau des modalités de paiement et du changement de commandité;

ATTENDU QU'une entente de services sera conclue entre l'UQO et la SVTQ, laquelle viendra notamment prévoir (i) les services offerts par la SVTQ; (ii) la tarification des services, sur la base du principe de l'utilisateur-payeur, qui seront offerts par la SVTQ à UQO; et (iii) les frais qui seront chargés à UQO pour la gestion des actifs se trouvant dans la SECU et la SVU;

D. Dissolution de Corporation Aligo Inc.

ATTENDU QUE suivant le remplacement de Corporation Aligo Inc. à titre de commandité d'Aligo Innovation par Gestion SVTQ Inc., la société Corporation Aligo Inc. ne sera plus active et n'aura plus de raison d'exister;

ATTENDU QUE l'UQO est actionnaire de Corporation Aligo Inc. ;

ATTENDU QUE l'intention des actionnaires de Corporation Aligo Inc. est de procéder à sa liquidation dès qu'il est raisonnablement possible de le faire après le 31 mars 2021;

ATTENDU QUE dans l'intervalle, entre le remplacement de Corporation Aligo Inc. à titre de commandité d'Aligo Innovation par Gestion SVTQ Inc. et la dissolution de Corporation Aligo Inc., SVTQ gèrera Corporation Aligo Inc. en vertu d'une entente de gestion à être conclue;

ATTENDU les discussions en séance;

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6690

concernant le changement de commandité des sociétés de valorisation et renouvellement des sociétés en commandite

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, à signer, pour et au nom de l'UQO, tout document nécessaire :

- au remplacement du commandité d'Aligo Innovation par Gestion SVTQ Inc. ;
- aux amendements de la Convention ALIGO, de la Convention VALEO et de la Convention SECU afin de tenir compte du renouvellement de cinq (5) ans, de certains changements au niveau des modalités de paiement et du changement de commandité;
- aux services qui seront rendus par la SVTQ au bénéfice de l'UQO; et
- à la liquidation et dissolution Corporation Aligo Inc.

D'AUTORISER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création à poser tout geste afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6691

concernant la formation d'un comité institutionnel d'équité, de diversité et d'inclusion

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le dépôt par l'UQO, à l'automne 2020, d'un plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion pour la gestion des chaires de recherche du Canada;

ATTENDU l'engagement de l'UQO, dans le cadre de ce plan d'action, de mettre en place un cadre institutionnel propice à la création d'un environnement équitable, diversifié et inclusif pour l'ensemble de sa communauté universitaire;

ATTENDU les nombreuses actions déjà entreprises par la direction de l'UQO en matière d'ÉDI, dont les travaux du comité directeur ÉDI et du comité ad hoc sur le racisme ainsi que la création du Bureau de liaison autochtone;

ATTENDU l'importance stratégique du dossier d'équité, de diversité et d'inclusion, tant pour le volet recherche que pour le volet institutionnel, ainsi que son caractère transversal;

ATTENDU la nécessité d'élaborer un plan stratégique et une politique en matière d'ÉDI qui soient représentatifs de l'ensemble des membres de notre communauté universitaire et des cinq groupes visés par la démarche ÉDI dans les universités;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Dimitri della Faille de Leverghem,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER la rectrice pour former un comité institutionnel ÉDI temporaire, représentatif de tous les groupes de la communauté universitaire et des cinq groupes visés : femmes, minorités visibles, Autochtones, personnes handicapées et communauté LGBTQ+;

DE MANDATER les membres du comité institutionnel ÉDI temporaire pour guider et appuyer les travaux d'élaboration du plan stratégique et de la politique à venir en matière d'ÉDI, et ce, en attendant l'adoption de la politique ÉDI qui définira la composition et le mandat officiels du comité institutionnel permanent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6692

concernant la modification au plan des effectifs 2020-2021

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le plan des effectifs au 22 mars 2021;

ATTENDU la « situation budgétaire 2020-2021 et les orientations budgétaires 2020-2021 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 22 mars 2021;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification au plan des effectifs pour l'année 2020-2021 comprenant la modification suivante :

Au 23 mars 2021 :

1. **de créer** un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la comptabilité au Service des finances à Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6693

concernant l'adjudication d'un contrat de service d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault ainsi que pour les résidences et maisons de ville

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique d'acquisition des biens et services* de l'Université;

ATTENDU la pratique de l'Université du Québec en Outaouais de faire exécuter en sous-traitance les travaux d'entretien ménager;

ATTENDU l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO du 6 janvier 2021 au 9 février 2021;

ATTENDU le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Sylvain Arbour,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de service d'entretien ménager pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault, ainsi que pour les résidences et maisons de ville pour un montant de deux millions cent trente-huit mille huit cent quarante dollars et vingt-quatre cents (2 138 840,24 \$) avant taxes à l'entreprise Nasco entretien ménager d'immeubles inc. pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2024;

DE MANDATER la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et le secrétaire général pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6694

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste comportant les noms des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 378-CE-2377 de la commission des études du 11 mars 2021;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet;

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6695

concernant la modification au calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2021-2022

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Le calendrier universitaire;

ATTENDU le calendrier universitaire 2021-2022;

ATTENDU que la semaine d'études du trimestre hiver 2022 n'a pas été fixée dans le calendrier universitaire 2021-2022 puisque l'Université veille à ce que celle-ci coïncide avec les semaines de relâche des commissions scolaires de l'Outaouais et des Laurentides;

ATTENDU que les dates des semaines de relâche des commissions scolaires n'étaient pas connues au moment de l'adoption du calendrier;

ATTENDU qu'il a été convenu que la commission des études serait consultée et que la question serait présentée au conseil d'administration pour décision dans la mesure où les commissions scolaires provenant des deux régions optaient pour des dates différentes.

ATTENDU la recommandation formulée par la commission des études, le 11 mars 2021 (résolution 378-CE-2392);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le calendrier universitaire pour l'année 2021-2022 afin d'y inclure la semaine d'études, pour le trimestre d'hiver 2022, soit du 28 février au 4 mars 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^c Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6696

concernant le projet de suspension des admissions à la maîtrise en gestion de projet – UNAPEC (3254) et au programme court de deuxième cycle en gestion de projet – UNAPEC (0748)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le protocole d'entente signé en 2001 avec l'Universidad Acción pro educación y Cultura (UNAPEC), en République dominicaine, pour l'offre de formation de deuxième cycle en gestion de projet;

ATTENDU les nombreuses modifications apportées aux programmes de deuxième cycle en gestion de projet en 2018;

ATTENDU la résiliation du protocole d'entente par l'UQO en novembre 2020;

ATTENDU la résolution 10-02-2021 du comité de programme de deuxième cycle en gestion de projet, adoptée lors de la réunion du 10 février 2021, concernant la suspension des admissions aux programmes en gestion de projet offerts à l'UNAPEC;

ATTENDU la résolution 378-CE-2381 de la commission des études du 11 mars 2021 qui recommande la suspension des admissions à la maîtrise en gestion de projet – UNAPEC (3254) et au programme court de deuxième cycle en gestion de projet – UNAPEC (0748);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Nadine Le Gal,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la suspension des admissions à la maîtrise en gestion de projet – UNAPEC (3254) et au programme court de deuxième cycle en gestion de projet – UNAPEC (0748), et ce, dès le trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6697

concernant le projet d'ouverture des admissions au doctorat en sciences de la famille (recherche et intervention)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le projet de création du doctorat en sciences de la famille;

ATTENDU la résolution 352-CE-2781 de la commission des études du 31 mai 2018 approuvant le projet de programme de doctorat en sciences de la famille;

ATTENDU l'avis favorable de la commission d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) concernant le projet de programme de doctorat en sciences de la famille;

ATTENDU la résolution 370-CE-2973 de la commission des études du 4 juin 2020 approuvant les modifications au programme à la suite des suggestions et conditions de la CEP;

ATTENDU la résolution 378-CE-2382 de la commission des études du 11 mars 2021 approuvant la modification au programme à la suite des suggestions du comité des programmes universitaires du ministère de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU l'analyse financière du programme de doctorat en sciences de la famille (recherche et intervention);

ATTENDU que les admissions au doctorat en sciences de la famille (recherche et intervention) se feront sous réserve de la réception de la lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur autorisant le financement de l'effectif étudiant;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour créer l'unité de gestion du programme de troisième cycle en sciences de la famille et y rattacher le doctorat en sciences de la famille (recherche et intervention);

D'OUVRIER les admissions au doctorat en sciences de la famille (recherche et intervention) aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, à temps complet et à temps partiel, aux trimestres d'automne seulement, et ce, à partir du trimestre d'automne 2021 sous réserve de l'autorisation de financement de l'effectif étudiant du programme par le ministère de l'Enseignement supérieur;

DE FIXER le contingentement à un total de 15 étudiant(e)s pour tous les campus (Gatineau et Saint-Jérôme) et tous les régimes d'admission (temps complet et temps partiel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6698

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du doctorat sur mesure en sciences infirmières (208B)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les conditions d'admission au doctorat sur mesure en sciences infirmières (208B);

ATTENDU que ces conditions d'admission ne mentionnent pas le nombre de crédits que doit comprendre la maîtrise obtenue par la candidate et le candidat;

ATTENDU la résolution 59-CP2SI-12 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, adoptée le 29 septembre 2020, concernant une modification aux conditions d'admission du doctorat sur mesure en sciences infirmières (208B);

ATTENDU la résolution 378-CE-2383 de la commission des études, adoptée le 11 mars 2021, recommandant le projet de modification aux conditions d'admission du doctorat sur mesure en sciences infirmières (208B);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Sylvain Arbour, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification aux conditions d'admission du doctorat sur mesure en sciences infirmières (208B) comme suit, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2022 :

« Être titulaire d'une maîtrise d'au moins 45 crédits dans une discipline jugée pertinente au projet d'études proposé, obtenue avec une moyenne d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent. Aux fins de l'évaluation de la pertinence du dossier du candidat, les expériences professionnelles, particulièrement celles en recherche, peuvent être considérées. »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^c Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6699

concernant le projet de modification aux conditions d'admission du doctorat en sciences sociales appliquées (3549)

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU le caractère multidisciplinaire du doctorat en sciences sociales appliquées;

ATTENDU la place importante qu'occupe la discipline communication au sein du Département des sciences sociales;

ATTENDU les différents profils des personnes candidates potentielles au doctorat en sciences sociales appliquées;

ATTENDU la résolution DSSA-02-10-2020 du comité de programme de troisième cycle en sciences sociales appliquées, adoptée le 2 octobre 2020, concernant l'inclusion de la discipline communication dans les conditions d'admission et le guide du DSSA;

ATTENDU le triptyque de modification du doctorat en sciences sociales appliquées;

ATTENDU la résolution 378-CE-2384 de la commission des études, adoptée le 11 mars 2021, recommandant le projet de modification aux conditions d'admission du doctorat en sciences sociales appliquées (3549);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification aux conditions d'admission du doctorat en sciences sociales appliquées (3549) afin d'inclure la discipline communication, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6700

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeure régulière dans le domaine de la psychologie;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 11 février;

ATTENDU la résolution 1701 de la 245^e réunion de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie tenue le 15 février 2021 recommandant l'embauche de madame Synthia Guimond;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Synthia Guimond;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Synthia Guimond à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « psychologie » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Synthia Guimond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6701

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département des sciences comptables

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la comptabilité financière;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 26 février;

ATTENDU la résolution 321E-DCTB-1331 de la 321^e réunion de l'assemblée extraordinaire du Département des sciences comptables tenue le 3 mars 2021 recommandant l'embauche de monsieur Mohamed Zaher Bouaziz;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Mohamed Zaher Bouaziz;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Mohamed Zaher Bouaziz à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « comptabilité financière » au Département des sciences comptables, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de monsieur Mohamed Zaher Bouaziz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6702

concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur régulier;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 22 au 24 février;

ATTENDU la résolution INF 3274 de la 319^e réunion de l'assemblée départementale du Département d'informatique et d'ingénierie tenue le 10 mars 2021 recommandant l'embauche de monsieur Omer Nguena Timo;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Omer Nguena Timo;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Omer Nguena Timo à titre de professeur régulier au Département d'informatique, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de monsieur Omer Nguena Timo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6703

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeure régulière dans le domaine de l'administration scolaire;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 10 février;

ATTENDU la résolution UQO-DES-21-230-1730 de la 230^e réunion de l'assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation tenue le 24 février 2021 recommandant l'embauche de madame Roula Hadchiti;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Roula Hadchiti;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Roula Hadchiti à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « administration scolaire » au Département des sciences de l'éducation, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création pour procéder à l'embauche de madame Roula Hadchiti.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6704

concernant la nomination de membres au comité de santé, sécurité et prévention

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU la résolution 239-CA-3409 approuvant la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU l'article 8.3 de la *Politique de santé, sécurité et prévention*;

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO (SCCC-UQO) le 23 novembre 2020;

ATTENDU la désignation faite par le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO (SPUQO-CSN) le 8 mars 2021;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par monsieur Kamel Adi,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes membres du comité de santé, sécurité et prévention, soit :

- Madame Carole Ouellette, chargée de cours au Département de travail social, pour un mandat débutant le 23 mars 2021 et se terminant le 30 avril 2023;
- Madame Jessica Riel, professeure au Département de relations industrielles, pour un mandat débutant le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 435-CA-6705

concernant la nomination de membres au comité d'audit

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-cinquième réunion tenue le lundi 22 mars 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

ATTENDU les articles 81 et 93 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition et le mandat du comité d'audit externe;

ATTENDU que deux postes sont vacants au sein de ce comité;

ATTENDU la fin du mandat de madame Najat Kamal, le 22 septembre 2020;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les trois (3) membres suivants au comité d'audit externe de l'UQO soit :

- Madame Najat Kamal
- Madame Nadine Le Gal
- Madame Samantha Villeneuve

DE NOMMER la présidente du comité d'audit externe de l'UQO, soit :

- Madame Najat Kamal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

M^e Sophie Ouellet
Secrétaire générale des instances